

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT CA29 0040-21 INTITULÉ**

RÈGLEMENT NUMÉRO CA29 0040-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO CA29 0040 AUX FINS DE RETIRER LE LOT 3 978 057 SITUÉ AU 3600, BOULEVARD PITFIELD DE LA ZONE INDUSTRIELLE I-8-491, DE CRÉER SUR CE LOT UNE NOUVELLE ZONE INDUSTRIELLE I-8-491-1 DANS LAQUELLE SONT AJOUTÉS LES USAGES C1 (VENTE AU DÉTAIL ET SERVICES) ET C2 (DIVERTISSEMENT COMMERCIAL, HÉBERGEMENT ET RESTAURATION) ET DE CRÉER UNE NOUVELLE GRILLE DES SPÉCIFICATIONS I-8-491-1 ÉTABLISSANT LES NORMES D'IMPLANTATION ET LES GROUPES D'USAGES AUTORISÉS

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO **CA29 0040-21** DE L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO :

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, par la résolution numéro CA15 29 0232 à la séance ordinaire du 3 août 2015 du projet de règlement intitulé comme ci-dessus, tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 8 septembre 2015 à 18 h 30**, dans la salle du conseil située au 13665, boulevard de Pierrefonds, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

QUE l'objet du projet de règlement est de retirer le lot 3 978 057 situé au 3600, boulevard Pitfield de la zone industrielle I-8-491, de créer sur ce lot une nouvelle zone industrielle I-8-491-1 dans laquelle sont ajoutés les usages C1 (vente au détail et services) et C2 (divertissement commercial, hébergement et restauration) et de créer une nouvelle grille de spécifications I-8-491-1 établissant les normes d'implantation et les groupes d'usages autorisés.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du Secrétaire d'arrondissement, du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à midi. Il est également disponible dans la page « avis publics » sur le site internet de l'arrondissement au www.ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce dix-neuvième jour du mois d'août de l'an deux mille quinze.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

/ml

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

PROJET DE RÈGLEMENT CA29 0040-21

RÈGLEMENT NUMÉRO CA29 0040-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO CA29 0040 AUX FINS DE RETIRER LE LOT 3 978 057 SITUÉ AU 3600, BOULEVARD PITFIELD DE LA ZONE INDUSTRIELLE I-8-491, DE CRÉER SUR CE LOT UNE NOUVELLE ZONE INDUSTRIELLE I-8-491-1 DANS LAQUELLE SONT AJOUTÉS LES USAGES C1 (VENTE AU DÉTAIL ET SERVICES) ET C2 (DIVERTISSEMENT COMMERCIAL, HÉBERGEMENT ET RESTAURATION) ET DE CRÉER UNE NOUVELLE GRILLE DES SPÉCIFICATIONS I-8-491-1 ÉTABLISSANT LES NORMES D'IMPLANTATION ET LES GROUPES D'USAGES AUTORISÉS

À une séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, tenue en la salle du conseil sise au 13665, boulevard de Pierrefonds, dans ledit arrondissement, le 3 août 2015 à 19 h conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), à laquelle sont présents:

Le Maire d'arrondissement	Dimitrios (Jim) Beis
Mesdames les conseillères	Catherine Clément-Talbot Justine McIntyre
Messieurs les conseillers	Yves Gignac Roger Trottier

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement, monsieur Dimitrios (Jim) Beis.

Le directeur substitut de l'arrondissement, madame Anne Castonguay en l'absence de monsieur Dominique Jacob et le secrétaire d'arrondissement, Me Suzanne Corbeil, sont également présentes.

LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

Le règlement de zonage CA29 0040 est modifié comme suit:

SECTION I
AMENDEMENT AU PLAN DE ZONAGE

ARTICLE 1 Le plan de zonage de l'annexe C du règlement de zonage CA29 0040 est modifié de la façon suivante :

- a) En retirant le lot 3 978 057 de la zone I-8-491;
- b) En intégrant le lot 3 978 057 à la nouvelle zone I-8-491-1;

le tout tel qu'illustré par le plan numéro « F 8/8 » du dossier numéro « 2011-04B » joint au règlement à titre d'annexe « I » comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 Une nouvelle grille des spécifications pour la zone I-8-491-1 est créée et intégrée à l'annexe « A » du règlement de zonage CA29 0040.

Le tout tel que présenté à la grille des spécifications jointe en annexe « II » du présent règlement.

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

MAIRE D'ARRONDISSEMENT

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT



ANNEXE 1
 RÈGLEMENT No. CA290040-21
Sorbeil
 Secrétaire d'arrondissement

AMENDEMENT	DATE
PROJET DE REGLEMENT ET AVIS DE MOTION	_____ / ____ / ____
# RES. C.A.	_____ / ____ / ____
CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE REGLEMENT	_____ / ____ / ____
DEMANDE D'APPROBATION	_____ / ____ / ____
ADOPTION DU REGLEMENT	_____ / ____ / ____
APPROBATION REFERENDAIRE	_____ / ____ / ____
REGISTRE (S'IL Y A LIEU)	_____ / ____ / ____
C.E./CERTIFICAT DE CONFORMITE	_____ / ____ / ____
PROMULGATION DU REGLEMENT	_____ / ____ / ____

ZONAGE PROPOSÉ ANNEXE 1

ARRONDISSEMENT DE
PIERREFONDS-ROXBORO
Aménagement urbain et
services aux entreprises

LOT (S) **3 978 057**

Règlement CA29 0040- ____

PLAN NO. F 8/8
 DATE 2015-07-08
 ÉCHELLE aucune

PRÉPARÉ PAR: *Blaise Pomerleau*
 APPROUVÉ PAR: *Fabienne Leblond*

DOSSIER NO. : 2015-04B

USAGES PERMIS

ZONE: I-8-491-1

1	CATÉGORIES D'USAGES									
2	CATÉGORIES D'USAGES PERMIS	c1	c2	c3a	c4e	c5c	I1	I2		
3	USAGES SPÉCIFIQUES EXCLUS OU PERMIS									
4	USAGE SPÉCIFIQUE EXCLU									
5	USAGE SPÉCIFIQUE PERMIS				5432	(1)				

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)

6	TERRAIN									
7	SUPERFICIE (m ²)	min.	550	550	1400	1400	550	1400	1400	
8	PROFONDEUR (m)	min.	30	30	30	30	30	30	30	
9	LARGEUR (m)	min.	18	18	30	30	18	30	30	

NORMES PRESCRITES (ZONAGE)

10	STRUCTURE									
11	ISOLÉE		*	*	*	*	*			
12	JUMELÉE									
13	CONTIGUË									
14	MARGES									
15	AVANT(m)	min.	10	10	10	10	10	10	10	
16	LATÉRALE(m)	min.	H	H	H	H	H	H	H	
17	ARRIÈRE(m)	min.	H	H	H	H	H	H	H	
18	BÂTIMENT									
19	HAUTEUR (ÉTAGES)	min./max.	1/2	1/2	1/1	1/2	1/2	1/4	1/4	
20	HAUTEUR (m)	min./max.	3/	3/	2,20/	3/	3/			
21	SUPERFICIE D'IMPLANTATION (m ²)	min./max.								
22	SUPERFICIE DE PLANCHER (m ²)	min./max.								
23	LARGEUR DU MUR AVANT (m)	min.			7			20	20	
24	RAPPORTS									
25	LOGEMENT/BÂTIMENT	min./max.								
26	PLANCHER/TERRAIN (C.O.S.)	min./max.	0,2/1	0,2/1	0,2/1	0,2/1	0,2/1	0,2/2	0,2/2	
27	BÂTI/TERRAIN (C.E.S.)	min./max.	/0,5	/0,5	/0,5	/0,5	/0,5	/0,5	/0,5	
28	DIVERS									
29	TYPE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Article 332				A		A	C	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	a.327	a.327	(2)							
--	-------	-------	-----	--	--	--	--	--	--	--

NOTES

<p>(1): 536 et 6352</p> <p>(2): Le nombre d'établissement faisant partie du groupe «c3a» autorisé dans la zone est limité à un seul établissement</p> <p>536: Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin</p> <p>6352: Service de location d'outils et d'équipements</p> <p>5432: Marché public</p>

ANNEXE 11
RÈGLEMENT No. CA290040-21
Scember
Secrétaire d'arrondissement

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
 Règlement de zonage numéro CA29 0040
 Annexe A: Grille des spécifications